



PRÉFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

**Arrêté préfectoral relatif aux périodes d'ouverture de la pêche
pour le département de la Somme – saison 2019**

Arrêté préfectoral de mise en réserve de pêche (commune de Vitz-sur-Authie)

NOTE DE PRESENTATION

Vous trouverez en annexe un projet d'arrêté préfectoral relatif aux périodes d'ouverture de la pêche dans le département de la Somme pour la saison 2019 ainsi que l'affiche placard s'y rapportant.

Le renouvellement de cet arrêté permet de préciser les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche pour les cours d'eau de première et deuxième catégorie dans le département.

La réunion du COGEPOMI s'est tenue le 30 novembre dernier afin de fixer les TAC relatifs au saumon.

Vous trouverez également en annexe un projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en réserve pour 2 ans d'une portion de 50 mètres en aval du Moulin à Vitz-sur-Authie demandé par la FDPPMA de la Somme afin d'harmoniser la réglementation avec le Pas de Calais.

Les projets d'arrêtés ci-joints sont soumis à consultation du public à compter du 30 novembre 2018 jusqu'au 20 décembre 2018 inclus.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : ddtm-sel@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

L'ensemble des observations seront synthétisées et publiées à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.

Les documents peuvent également être consultés en préfecture ou en sous-préfecture, sur demande.